

# SCOT 2030

agglomération lyonnaise



ACCESSIBLE

ÉQUILBRÉE

MULTIPOLAIRE

SOLIDAIRE

ÉCORESPONSABLE

## CONSTRUIRE ENSEMBLE L'ÉCO-MÉTROPOLE

TERRITOIRE  
PARTENAIRE

**sepal**

syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise  
[www.scot-agglolyon.fr](http://www.scot-agglolyon.fr)

# Construire

## la métropole de demain



Document cadre de la planification urbaine, le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) est l'expression d'une vision prospective, d'une volonté politique et d'un projet de développement.

Établir ce développement sur des fondations solides et durables, où s'équilibrent croissance économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale, telle est l'ambition du projet de territoire porté par le SCOT pour l'agglomération lyonnaise dans ces 20 prochaines années.

### LE PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Adopté d'ici fin 2010, le SCOT de l'agglomération lyonnaise s'appliquera aux 57 communes du Grand Lyon ainsi qu'aux 15 communes voisines de l'Est lyonnais et du Val d'Ozon, soit 1,31 million d'habitants au total.



Le périmètre du SCOT concentre 3% de la population et 80% des emplois de l'aire urbaine pour seulement 20% du territoire. Fortement urbanisé, il reste cependant en capacité d'offrir des espaces naturels de qualité sur près de la moitié de sa superficie.

### UN DOCUMENT JURIDIQUE

#### DE MISE EN COHÉRENCE

#### DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le SCOT décline à l'échelle de l'agglomération les orientations d'aménagement métropolitaines définies par la DTA et les dispositions arrêtées en commun par l'inter-Scot.

Il s'impose également aux documents de planification sectorielle, comme les PLU, les PLH et les PDU. Mais il n'a pas vocation à déterminer l'utilisation des sols à la parcelle. Par exemple, le SCOT « localise » le territoire urbain, mais c'est le PLU qui le « délimite ».

Les PLU, PDU, PLH... devront être révisés pour devenir compatibles avec le SCOT. Précisément, les PLU devront se mettre en compatibilité dans un délai de 3 ans après l'approbation du SCOT.

**72 communes**  
**1 312 000 habitants\***  
**730 km<sup>2</sup>**  
**665 000 emplois\***  
**575 000 ménages\***

\* recensement au 01.01.2006

# Le débat et la concertation au cœur du projet

Plaçant au cœur de sa démarche d'élaboration l'ouverture de débats avec l'ensemble des acteurs concernés, le SCOT de l'agglomération lyonnaise est le fruit de plusieurs années de travail et de dialogue avec les élus, les collectivités partenaires, les territoires voisins, le monde socioprofessionnel et la société civile.



## LE SEPAL, PILOTE DU SCOT

Créé en 1985 pour élaborer le Sdal (Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise), le Sepal - Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise - a été refondé en 2002. Il a reçu des différentes collectivités qui le composent la compétence pour élaborer le nouveau SCOT. Dans ce cadre, il assure la maîtrise d'ouvrage des études, la gestion des procédures, l'association et la mobilisation des acteurs, la coordination avec les territoires voisins et la concertation avec le public.

## DIALOGUE ET CONCERTATION AVEC LES COMMUNES ET LES PARTENAIRES

La concertation avec les élus et techniciens des 72 communes du Sepal, les personnes publiques associées\* et les acteurs clés du territoire a été amorcée dès 2005, sous forme de commissions territoriales, d'ateliers thématiques, ou encore de grands séminaires. Les échanges ont permis d'identifier les grands enjeux d'aménagement préalablement à la construction d'un projet de territoire partagé.

\* État, Région, Département, Chambres consulaires, Autorités organisatrices de transport.

## INFORMER TOUT AU LONG DU PROJET

Le Sepal a également diffusé tout au long de l'avancement du projet, divers outils d'information à destination de la population : lettres d'information, exposition itinérante, site internet, registres de concertation dans les lieux publics. Cette concertation a pris fin avec l'arrêt du projet en décembre 2009.

Un dialogue particulièrement soutenu s'est également engagé dès 2006 avec la société civile dans le cadre du Conseil de Développement de l'agglomération lyonnaise.

### LE TEMPS DE LA MISE EN ŒUVRE

Une fois le SCOT approuvé, le Sepal assurera le suivi du document. Il veillera à ce que les plans, projets et politiques des différentes collectivités respectent effectivement les orientations définies. À échéance de 10 ans maximum, il devra également effectuer une évaluation de la mise en œuvre du document et apprécier l'opportunité d'une éventuelle mise en révision.

## Organiser le débat public

Conformément au Code de l'environnement, l'année 2010 verra se dérouler :

- une consultation sur une période de trois mois des personnes publiques,
- une enquête publique d'une durée de deux mois à destination du grand public.

Les résultats de ces démarches seront mis à profit par le Sepal et serviront, le cas échéant, à modifier le projet de SCOT préalablement à son approbation.



# Les temps forts de la démarche SCOT

ENTRE L'IDENTIFICATION DES GRANDS DÉFIS EN 2005 ET L'ARRÊT DU SCOT FIN 2009, PRÈS DE CINQ ANS SE SONT ÉCOULÉS. LE TEMPS DE CONSTRUIRE UNE VISION POLITIQUE AU TRAVERS D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) VALIDÉ EN 2007 PUIS ACTUALISÉ TOUT AU LONG DU PROCESSUS. ET LE TEMPS D'ÉLABORER EN 2008-2009 UN DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES (DOG) DONT LES PRESCRIPTIONS DEVIENDRONT OPPOSABLES LORS DE L'APPROBATION DU SCOT FIN 2010.



## Des grands défis...

Lors du lancement du SCOT, les élus de l'agglomération ont mis en évidence cinq thématiques. Des ateliers de travail sur chacun de ces thèmes ont contribué à construire les grands objectifs du projet de SCOT.



### ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE ET SOLIDARITÉ

Comment assurer la croissance démographique dans le cadre d'une plus grande solidarité ?

Le SCOT prévoit de faire en sorte que l'agglomération-centre, au cœur du territoire métropolitain, propose une offre de logements suffisante et adaptée aux besoins sociaux.



### EMPLOI ET RAYONNEMENT

Comment accompagner les mutations économiques et maintenir les capacités de développement ?

Maintenir et régénérer la base productive par l'innovation et la connaissance, affirmer son rôle de métropole tertiaire de la deuxième région productive de France, déployer sur le territoire les grands équipements métropolitains nécessaires à son rayonnement, tels sont les enjeux auxquels est confrontée l'agglomération.



### MULTIPOLARITÉ, DÉPLACEMENTS ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

Peut-on tendre vers un modèle urbain plus durable ?

Le SCOT propose une forme d'organisation urbaine, plus multipolaire, à même de renforcer les pôles urbains bien dotés en équipements et en transports en commun et de « coller » le plus possible au vécu des habitants.



### ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Quel avenir pour ces espaces face à la pression urbaine ?

Cette question concerne plus de 50% du territoire de l'agglomération qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité, des supports d'activités récréatives, et des espaces de production agricole. Parce qu'ils représentent un patrimoine précieux, le SCOT considère ces espaces comme des « pleins » porteurs de projets et de fonctions économiques et sociales essentielles.



### ENVIRONNEMENT

Comment préserver et mobiliser les ressources pour une gestion économe et durable de l'espace ?

Dans un contexte réglementaire très évolutif, il s'agit pour le SCOT d'anticiper les conséquences d'une rupture énergétique, de travailler à réduire les nuisances et de protéger les ressources non renouvelables. En résumé, rechercher un modèle de développement plus économe de ses ressources, de ses espaces et plus protecteur de la santé de ses habitants.



# ... au projet d

S'appuyant sur l'identification de ces grands enjeux (diagnostic approfondie et prospective du territoire, pour l'agglomération de demain, inscrits dans les Objectifs de Développement Durable) : promouvoir le mixte professionnel et résidentiel de l'agglomération, faire de la ville un lieu de développement, rechercher un « vivre ensemble » de qualité. Des choix traduits en principes d'aménagement et de programmation prescriptive dans le DOG (Document d'Orientation Générale).

## TROIS CHOIX FONDATEURS

### LE CHOIX DU DÉVELOPPEMENT

Pour peser au plan européen, le SCOT promeut le développement économique et résidentiel de l'agglomération.

L'attractivité économique se construit à partir des pôles de compétitivité et d'excellence du territoire, de leurs ressources d'innovation, des grandes fonctions métropolitaines (université, culture...). Elle s'appuie également sur une bonne accessibilité du territoire et un portefeuille d'équipements métropolitains renforcé.

#### → Et dans le DOG

- 2000 hectares réservés pour l'accueil d'activités économiques.
- Un renforcement des grands équipements et de l'offre d'immobilier tertiaire.
- La réservation de foncier à proximité des épïcêtres des pôles de compétitivité et des grands campus.
- Une nouvelle organisation du développement commercial.
- Des zones d'activités plus denses et mieux desservies par les transports en commun.

L'attractivité résidentielle : le SCOT prévoit l'accueil de 150 000 habitants supplémentaires et la création de 7 500 logements neufs par an d'ici 2030. Pour cela, il propose un modèle de développement urbain plus « intensif », avec une priorité forte à la densification des secteurs les mieux équipés et les mieux desservis en transports en commun. Objectif : construire une « ville des courtes distances » plus sobre sur le plan énergétique.

#### → Et dans le DOG

- Des constructions plus compactes pour passer d'une moyenne de 26 logements par hectare à 36 d'ici 2030 sur le territoire du SCOT.
- Une localisation préférentielle dans des secteurs de renouvellement urbain proches des transports en commun (polarités, sites de projet, corridors urbains, quartiers de gare).



### LE CHOIX DE L'ENVIRONNEMENT

Le SCOT fait de l'environnement un facteur de développement. Un moyen d'anticiper les ruptures qui se jouent autour des questions énergétiques et de santé publique : l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, la réduction du bruit...

#### → Et dans le DOG

- Une préservation des ressources naturelles (eau, matériaux), avec notamment une protection des zones de captage en eau potable.
- Un objectif de réduction, d'ici 2020, de 20% des gaz à effet de serre, de 20% de la consommation d'énergie et une proportion de 20% d'énergies locales renouvelables dans la consommation globale.
- Un objectif de réduction des déchets à la source avec moins de 300 kg par habitant et par an d'ici 2017.



### LE CHOIX DE LA SOLIDARITÉ

Le SCOT ambitionne un « vivre ensemble » nourri par plus de solidarité. Pour renforcer la diversité sociale, le projet prévoit un parc de logement social plus abondant et géographiquement mieux réparti.

#### → Et dans le DOG

D'ici 2030 :

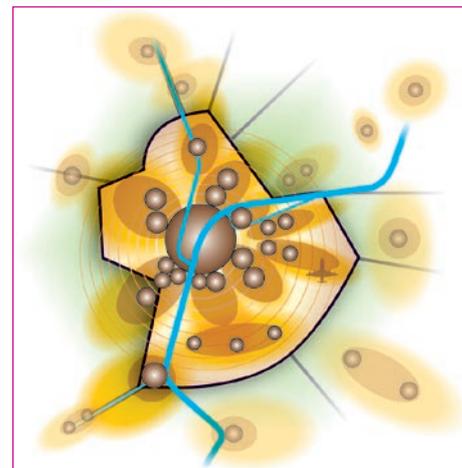
- 50 000 à 60 000 logements sociaux à construire.
- Un parc de logements qui devrait compter de 28 à 30% de logements sociaux.



## UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE AUTO

POUR CONSTRUIRE CETTE MÉTROPOLE ATTRACTIVE, NATURE ET SOLIDAIRE, LE SCOT PROPOSE LA MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION URBAINE MULTIPOLAIRE FONDÉE SUR UNE DOUZAINNE DE BASSINS DE VIE ET UNE VINGTAINNE DE POLARITÉS URBAINES. BIEN DESSERVIES EN TRANSPORTS COLLECTIFS ET BIEN DOTÉES EN ÉQUIPEMENTS, CES POLARITÉS CONSTITUERONT LES LIEUX PRÉFÉRENTIELS, MAIS NON EXCLUSIFS, DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL. UN PRINCIPE QUI DEVRAIT PERMETTRE DE LIMITER L'ACCROISSEMENT DES DÉPLACEMENTS ET DE PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES. CETTE ORGANISATION MULTIPOLAIRE S'APPUIE SUR TROIS RÉSEAUX :

### LE MODÈLE MULTIPOLAIRE



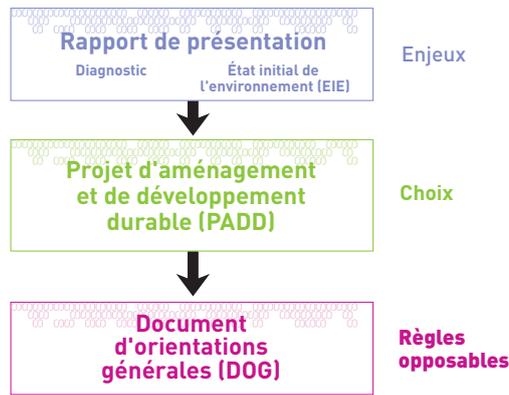
Le modèle multipolaire repose sur la notion de bassin de vie : un nouveau cadre de référence des politiques publiques en matière de déplacements et d'équipements.

#### → Et dans le DOG

- La mise en place d'une organisation urbaine multipolaire fondée sur une douzaine de bassins de vie et une vingtaine de polarités urbaines.

# d'agglomération

ands enjeux et sur une analyse  
Les élus ont affirmé trois choix fondateurs  
s dans le PADD (Projet d'Aménagement  
voir le développement économique  
de l'environnement un facteur de  
ensemble » plus solidaire.  
gement et en orientations de nature  
orientations Générales).



Le DOG traduit les choix politiques du PADD.  
C'est le seul document juridiquement opposable.

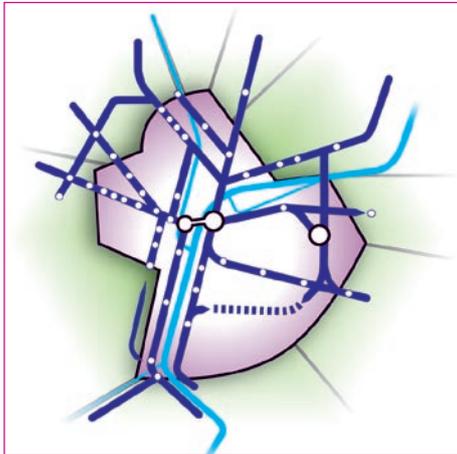
**LES 4 GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT**

Pour donner au projet sa valeur, son sens et sa singularité, le SCOT affirme fortement 4 principes fondateurs pour le territoire de demain :

- la multipolarité
- l'équilibre ville-nature
- la vocation multifonctionnelle du territoire urbain qui peut accueillir tout type d'aménagement (habitat, activités, équipements) à l'exception des grands sites économiques dédiés.
- l'« intensité » urbaine.

## DE TROIS RÉSEAUX

### LE RÉSEAU DES TRANSPORTS COLLECTIFS



**Le réseau des transports collectifs**, en particulier le réseau ferré, qui doit devenir une véritable étoile ferroviaire, complétée par un maillage du territoire en lignes de rocades. Objectif : construire un réseau express métropolitain (REAL), de type RER.

#### → Et dans le DOG

- Des interconnexions du réseau permettant la desserte des polarités et un bon maillage du territoire.
- Un renforcement de l'intermodalité en augmentant notamment le nombre de parcs relais aux entrées d'agglomération.
- Une meilleure accessibilité des gares.

### LE RÉSEAU VERT

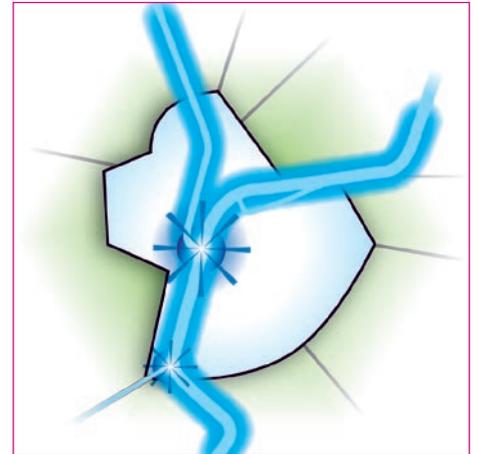


**Le réseau vert des espaces naturels**, agricoles et forestiers, considéré comme une infrastructure à part entière, que le SCOT entend préserver, valoriser (en s'appuyant notamment sur le potentiel économique agricole) et mieux relier. Pour assurer l'équilibre fondateur ville-nature qui est aussi un puissant facteur d'attractivité, cette armature verte doit continuer à occuper la moitié du territoire.

#### → Et dans le DOG

- Des mesures de protection du foncier naturel et agricole.
- L'identification d'un système de liaisons vertes.
- Des corridors écologiques sensibles protégés pour préserver la biodiversité.
- Le développement des aménagements de loisirs et découverte.
- Des paysages mis en valeur.
- Des projets de valorisation pour soutenir l'agriculture périurbaine à mener en partenariat avec les acteurs locaux et notamment avec le Conseil Général.

### LE RÉSEAU BLEU



**Le réseau bleu des fleuves** qui joue un rôle majeur de structuration du territoire et dont les fonctions patrimoniales, récréatives, paysagères et économiques doivent être mises en valeur.

#### → Et dans le DOG

- Protection et restauration du caractère naturel de ce réseau, notamment sur les zones sensibles de captage en eau potable.
- Valorisation des berges des fleuves (Rhône et Saône), des grands sites de nature à l'image de Miribel-Jonage, ainsi que des Îles et des Lônes du Rhône.
- Confortement du Port Édouard Herriot et réservation des espaces en bord à voie d'eau pour créer de nouvelles infrastructures portuaires, au nord comme au sud de Lyon.



## UNE DÉCLINAISON TERRITORIALE

LES RÉFLEXIONS MENÉES DANS LE CADRE DES COMMISSIONS TERRITORIALES DU SEPAL EN 2005-2006 ONT PRÉCISÉ QUELLE PART PREND CHAQUE TERRITOIRE DANS LE PROJET D'AGGLOMÉRATION PORTÉ PAR LE SCOT.



### L'EST

Assurant un tiers de la croissance démographique prévue par le SCOT, il doit être considéré comme le lieu emblématique de la ville durable du futur, avec des exigences fortes de qualité et de mixité. Il doit également bénéficier de dessertes en transport plus efficaces. Avec la présence de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry sur son territoire, il a vocation à devenir la porte d'entrée internationale de l'agglomération.



### LE NORD

Il mise sur le renforcement de la desserte en transports collectifs. Fort d'un patrimoine paysager, naturel et agricole exceptionnel et varié, il entend le préserver et en faire un facteur d'attractivité pour les entreprises. Il promeut par ailleurs un projet fort d'aménagement des berges de Saône et la valorisation de ce fleuve comme axe de transport fluvial.



### LE SUD

Ce territoire accueille une part importante des grandes réserves économiques et des zones d'activités métropolitaines. Il fait le pari de recomposer la vallée de la chimie autour des technologies vertes. Il envisage également de structurer sa croissance démographique autour de cinq polarités urbaines dont celle de Givors-Grigny où pourrait se construire à long terme le second confluent de l'agglomération.



### L'OUEST

Il mise sur son développement par l'arrivée du TOP (Tronçon Ouest du Périphérique) et l'amélioration de sa desserte de transports en commun pour renforcer son attractivité économique. Il table sur les capacités de renouvellement du tissu urbanisé pour mieux préserver sa trame verte. Il entend également diversifier son parc de logements en développant une offre plus accessible aux populations modestes.



### LE CENTRE

Le Centre reprend pleinement le rôle attractif qu'il avait perdu en matière de croissance démographique. Il doit le combiner avec l'accueil d'activités économiques dans un souci de mixité fonctionnelle. Il reste la vitrine de l'agglomération pour une majorité de fonctions métropolitaines (notamment l'université, etc..) mais doit désormais articuler ses projets avec ceux de la première couronne, en particulier à l'Est, dans une perspective d'épaississement du bassin de vie Centre.

### ET PAR AILLEURS, DES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'URBANISATION POUR 5 TYPES D'ESPACES

Le DOG instaure des conditions particulières d'urbanisation pour :

- les territoires de projet porteurs des enjeux majeurs de transformation de l'agglomération (Centre Est, Vallée de la Chimie, ...),
- des sites d'urbanisation sous conditions nécessitant une vigilance particulière dans leur ouverture à l'urbanisation (Lyon Saint-Exupéry, Hôpitaux Sud, ...),
- des sites de coupures vertes délimitées, fragiles, opposables au plan de zonage des futurs PLU.



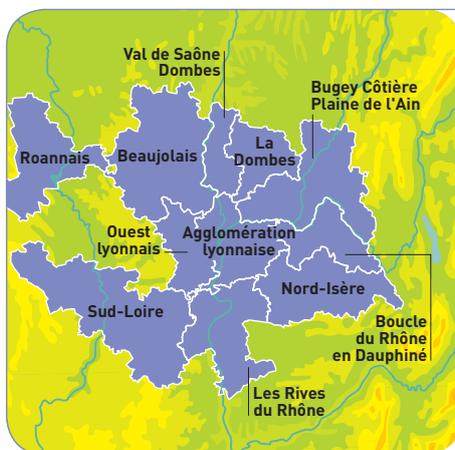
Le SCOT de l'agglomération lyonnaise s'élabore sur un périmètre restreint qui ne correspond pas au territoire vécu par les habitants. Pour remédier à cette relative étroitesse du territoire institutionnel, le Sepal collabore avec les espaces voisins, dans le cadre de l'inter-Scot ou de démarches « Scot à Scot ».

## Des territoires partenaires

### L'INTER-SCOT, UN DISPOSITIF DE COOPÉRATION À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

L'intensité des échanges, l'interdépendance des bassins de vie et des pôles d'emploi font exister au quotidien l'espace métropolitain lyonnais fort de 3 millions d'habitants.

Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme, les 11 SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise ont mis à profit la quasi simultanéité de leur calendrier de travail pour réfléchir ensemble aux enjeux qu'ils partagent. Leur volonté de coopération les a conduits à rédiger un « chapitre commun métropolitain » qui fonde le principe d'une coresponsabilité du développement et de l'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise. Ce chapitre commun est aujourd'hui largement repris par les onze SCOT.



### L'INTER-SCOT EN CHIFFRES

**11 SCOT**  
**9 340 km<sup>2</sup>**  
**795 communes**  
**2 900 000 habitants**

2<sup>e</sup> région urbaine de France,  
soit 48% de la population rhônalpine



Le site industrialo-portuaire de Givors/Loire-sur-Rhône



L'A46 dans la Dombes

### DE SCOT À SCOT, DES DÉMARCHES CONCERTÉES SUR DES TERRITOIRES CLÉS

Parallèlement, des démarches « de Scot à Scot » se sont mises en place. Elles ont permis, sur des territoires de « frontières » bien spécifiques, d'ajuster les visions respectives des Scot, de mutualiser des études et de rechercher une meilleure cohérence des projets d'aménagement et de développement.

Le redéploiement de la zone industrialo-portuaire de Givors/Loire-sur-Rhône (avec le SCOT des Rives du Rhône), l'identification d'une plateforme portuaire Nord (avec le SCOT Val de Saône), la mise à plat des zones d'activités à l'interface de l'A46 Nord, du Val de Saône et du plateau de la Dombes (avec les SCOT Val de Saône/Dombes et Dombes) illustrent cette volonté de coopération.

TERRITOIRE  
PARTENAIRE

# sepal

syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud \_ 4, rue des Cuirassiers \_ 69003 Lyon  
tel : 04 26 99 34 02 \_ fax : 04 26 99 34 07  
contact@scot-agglolyon.fr \_ www.scot-agglolyon.fr